



Conseil des droits de l'homme

36^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Malawi

Genève, le 3 novembre 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Malawi et lui fait les 4 recommandations suivantes :

1. De continuer à **lutter contre la traite d'êtres humains et ses causes profondes ainsi que contre l'exploitation sexuelle des femmes et des filles**, conformément aux cibles 5.2 et 8.7 des Objectifs du développement durable, et ce en mettant en place des programmes augmentant les compétences et les revenus des femmes.
2. **D'assurer la protection des victimes de la traite en donnant la priorité à l'accès à la justice pour les victimes et à la poursuite efficace des auteurs de ces actes.**
3. De **prendre des mesures contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTI et de lutter contre l'impunité des violences fondées sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle** en révisant la législation nationale afin d'inclure explicitement **l'identité de genre et l'orientation sexuelle** parmi les motifs de discrimination interdits.
4. De **poursuivre ses efforts pour commuer toutes les peines capitales en peines alternatives et de mettre en place un moratoire sur les condamnations à mort, en vue d'abolir légalement la peine de mort pour tous les crimes.**

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve